

**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/55 en date du 20/11/2023 portant sur  
la demande de financement DETR Voiries 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/11/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, MARTIN Valery, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey.

**Absent Excusé** : M. MORIN Matthias.

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

**Objet : Plan de financement VOIRIES 2024**

Mr le Maire, porte à la connaissance de l'assemblée, le devis de l'entreprise COLAS pour la réfection en 2024 de certaines voiries de la commune.

L'intervention porte sur le reprofilage des routes de Farges (croisement Limoges, Impasse de Caux), et des villages de Margnot, La Goutelle, Chambrouitière, et Congres.

Un dossier de subvention DETR sera déposé comme suit :

Devis COLAS .....35 545.15 €HT  
 DETR 40% ..... 14 218.06 €  
 Autofinancement .....21 327,09 €HT

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la bonne réalisation de ce projet.

Transmis le 21/11/2023

Affichée le 21/11/2023

le 21/11/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN




## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/54 en date du 20/11/2023 portant sur  
les horaires scolaires pour la durée du cycle « piscine »**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/11/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, MARTIN Valery, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey.

**Absents Excusés** : M. MORIN Matthias. MARTIN Valery

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

**Objet : Horaires scolaires « piscine »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'approuver les horaires d'école primaire pour les sorties « piscine » du mardi 12 décembre 2023 au mardi 26 mars 2024 inclus

Ci-dessous le tableau proposé :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9:00	9:00		9:00	9:00
	12:00	11 :45		12:00	12:00
	3:00	2:45	0:00	3:00	3:00
Pause méridienne	12:00	11 :45		12:00	12:00
	13:30	13:15		13:30	13:30
	1:30	1:30		1:30	1:30
Après-midi	13:30	13:15		13:30	13:30
	16:30	16:30		16:30	16:30
	3:00	3:15		3:00	3:00
<b>Total</b>	<b>6:00</b>	<b>6:00</b>	<b>0:00</b>	<b>6:00</b>	<b>6:00</b>
<b>24:00:00</b>					

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces horaires.

Transmis le 23/11/2023

Affichée le 23/11/2023

le 23/11/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN



## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/53 en date du 20/11/2023 portant sur  
Les horaires scolaires 2024-2027**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/11/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, MARTIN Valery, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey.

**Absents Excusés** : M. MORIN Matthias. MARTIN Valery

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

**Objet : Horaires scolaires**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'approuver les horaires d'école primaire pour 3 années scolaires, soit : 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Ci-dessous le tableau proposé :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9:00	9:00		9:00	9:00
	12:00	12:00		12:00	12:00
	3:00	3:00	0:00	3:00	3:00
Pause méridienne	12:00	12:00		12:00	12:00
	13:30	13:30		13:30	13:30
	1:30	1:30		1:30	1:30
Après-midi	13:30	13:30		13:30	13:30
	16:30	16:30		16:30	16:30
	3:00	3:00		3:00	3:00
<b>Total</b>	<b>6:00</b>	<b>6:00</b>	<b>0:00</b>	<b>6:00</b>	<b>6:00</b>
<b>24:00:00</b>					

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces horaires.

Transmis le 21/11/2023

Affichée le 21/11/2023

le 21/11/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN



## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

**Délibération n° 2023/52 bis en date du 20/11/2023 portant sur  
l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement  
avant le vote des budgets primitifs 2024 COMMUNE et ASSAINISSEMENT  
ANNULE ET REMPLACE la délibération 2023/52 du 20/11/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/11/2023**

**Présents :** Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, MARTIN Valery, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey.

**Absents Excusés :** M. MORIN Matthias. MARTIN Valery

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

#### **Objet : Mandatement des dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de rappeler les dispositions de l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant aux collectivités et à leurs établissements la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il ajoute que cette opération permet d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans les opérations d'investissement par la Commune de Saint Marc à Frongier.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le Vote du Budget Primitif 2024 pour le budget général et les budgets annexes.

Les dépenses d'investissement du budget principal sont les suivantes :

**Chapitre 21 :** 296 972€ X25% = 74 243€

**Chapitre 23 :** 100 000€ X25% = 25 000€

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur le budget « assainissement »

Après, délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition

**Transmis le 07/12/2023**

**Affichée le 07/12/2023**

**le 20/11/2023**

**Le Maire,**

**Jean-Louis JOSLIN**

  


## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### **COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

#### **Délibération n° 2023/52 en date du 20/11/2023 portant sur l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2024 COMMUNE et ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/11/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, MARTIN Valery, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey.

**Absents Excusés** : M. MORIN Matthias. MARTIN Valery

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

#### **Objet : Mandatement des dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de rappeler les dispositions de l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant aux collectivités et à leurs établissements la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il ajoute que cette opération permet d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans les opérations d'investissement par la Commune de Saint Marc à Frongier.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le Vote du Budget Primitif 2024 pour le budget général et les budgets annexes.

Les dépenses d'investissement du budget principal sont les suivantes :

**Chapitre 21 :**

Compte 2131 : Construction Abri récré .....29 170,45€HT  
Hangar technique + cuve eau de pluie ..... .28 794,96€HT  
Eclairage public ..... 1 546,35€HT

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur le budget « assainissement »

Après, délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition

Transmis le 28/11/2023  
Affichée le 28/11/2023

le 20/11/2023  
Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/51 en date du 20/11/2023 portant sur  
la convention de maîtrise d'ouvrage**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/11/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, MARTIN Valery, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey.

**Absents Excusés** : M. MORIN Matthias. MARTIN Valery

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

**Objet : Maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux envisagés à la salle polyvalente.

L'extension de la salle polyvalente communale est étudié par Laurence Bertaud, Architecte d.p.l.g à Saint-Domet (23).

Elle a chiffré une mission de base, conformément à la commande publique : extension de 40m<sup>2</sup> avec option de rénovation énergétique et réaménagement intérieur vestiaires/sanitaires.

L'acte d'engagement (A.E) et le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) sont à approuver et à signer.

L'offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé au Cahierdes Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 250 000,00€ HT, ValeurOctobre 2023

Pour les éléments de mission définis au CCAP, le montant de la rémunération est de 25 000,00 Euros HT.

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions du CCAP.

La part attribuée à chaque co-traitant est fixée dans l'annexe n°1 de l' acte d'engagement.

Après, délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte et autorise M le Maire à signer les documents AE et CCAP.

Transmis le 21/11/2023

Affichée le 21/11/2023

le 23/11/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN




**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/50 en date du 20/11/2023 portant sur  
la convention RPI St Marc/Blessac**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/11/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, MARTIN Valery, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey.

**Absents Excusés** : M. MORIN Matthias. MARTIN Valery

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

**Objet : Convention du RPI**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention du RPI de St Marc à Frongier/Blessac.

Il explique que dans cette convention, seuls les termes de gestion des postes d'ATSEM vont être modifiés.

Le contrat CDI de l'ATSEM actuellement payé par St Marc va être transféré à Blessac sans perte de ses droits d'ancienneté.

Cette convention définit les nouvelles règles de partage des charges financières concernant les ATSEM.

M le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer cette convention.

Transmis le 24/11/2023

Affichée le 24/11/2023

le 24/11/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN

**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/49 en date du 20/11/2023 portant sur  
une décision modificative budgétaire**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/11/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, MARTIN Valery, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey.

**Absents Excusés** : M. MORIN Matthias. MARTIN Valery

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

**Objet : Décision modificative au budget principal**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits par une décision modificative budgétaire au budget principal sur les comptes de classe 4.

Cela concerne le paiement à la Comcom Creuse Grand Sud des travaux de reprofilage, enrobés, terrassement et réseaux pluviales de la route interco de Mergoux (du carrefour au centre bourg), suite à la convention signé le 27/06 /2023.

Ces travaux engendreront pour la commune :

- L'émission d'un mandat au compte 425101 pour le règlement à l'entreprise Colas ;
- L'émission d'un titre au compte 425201 pour le remboursement par la ComCom.
- Le montant de l'opération est de 23 478,84€TTC

Les crédits seront virés de la section de fonctionnement au compte de classe 4.

Après, délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision et autorise le Maire à procéder aux écritures comptables.

Transmis le 28/11/2023

Affichée le 28/11/2023

le 28/11/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN



## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### **COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

#### **Délibération n° 2023/48 en date du 20/11/2023 portant sur une décision modificative budgétaire**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 10/11/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, MARTIN Valery, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica, FENILLE Audrey.

**Absents Excusés** : M. MORIN Matthias. MARTIN Valery

M HEBEL Marc a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

#### **Objet : Décision modificative au budget principal**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire une décision modificative budgétaire au budget principal.

Cela concerne le paiement à la Comcom Creuse Grand Sud (GEMAPI) des travaux du franchissement du cours d'eau à Lachaud suite à la convention signé le 18/01/2022.

Cette facture se règle sur le compte 20412 dont les crédits ne sont pas ouverts.

La décision sera prise comme suit :

Dépenses d'investissement :

- 1665.60€ au compte 21538

+ 1665,60€ au compte 20412

Après, délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision.

Transmis le 28/11/2023

Affichée le 28/11/2023

le 28/11/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN



**IV - ANNEXE**  
**ARRETE - SIGNATURES** **D2**

Nombre de membres en exercice 10  
Nombre de membres présents 8  
Nombre de suffrages exprimés 8

VOTES : Pour 8  
          Contre 0  
          Abstentions 0

Date de convocation : 10/11/2023

Présenté par Jean-Louis JOSLIN,  
A Saint Marc à Frongier le 20/11/2023  
Jean-Louis JOSLIN,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.  
A Saint Marc à Frongier, le 20/11/2023

Les membres du Conseil Municipal



Certifié exécutoire par Jean-Louis JOSLIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/11/2023 et de la publication le 28/11/2023

A Saint Marc à Frongier, le 23/11/2023

dm

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE - SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	8

VOTES :	Pour	8
	Contre	0
	Abstentions	0

Date de convocation : 10/11/2023

Présenté par Jean-Louis JOSLIN,  
A Saint Marc à Frongier le 20/11/2023  
Jean-Louis JOSLIN,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.  
A Saint Marc à Frongier, le 20/11/2023

Les membres du Conseil Municipal

The block contains eight handwritten signatures. The first four are in black ink, and the last two are in blue ink. The signatures are arranged in three rows: the first row has two signatures, the second row has three, and the third row has two.

Certifié exécutoire par Jean-Louis JOSLIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/11/2023 et de la publication le 28/11/2023

A Saint Marc à Frongier, le 23/11/2023

dm

Virement de crédits

Budget : PRINCIPAL

**Intitulé de la D.M. : Crédit 20412****Crée le 23/11/2023**

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments et installations				<b>20412</b>	H.O.	1 665,60
Autres réseaux	<b>21538</b>	H.O.	1 665,60			
Investissement			1 665,60			1 665,60